

LA FORIE INFOS

BULLETIN MUNICIPAL - JUIN 2015

EDITORIAL

La loi de finances 2015 porte sur les modalités de participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes de notre pays.

Cela n'empêchera pas la commune de continuer les travaux programmés. La chaufferie de l'école, de la mairie et des logements est en voie d'achèvement et le dossier du périmètre de sécurité autour du captage est en cours.

De nouveaux chantiers vont débuter notamment le changement de l'éclairage public à La Piroi, le changement des lampes non conformes sur le reste du réseau, le goudronnage du chemin de la Brousse et le remplacement de divers mobiliers urbains.

Les beaux jours vont arriver, profitez-en pour vous promener dans notre beau village !



INFOS

Pour une somme modique, les personnes âgées ou handicapées peuvent se déplacer sur les communes de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert grâce au **transport à la demande** (renseignements au 04 73 82 27 63, lundi et jeudi de 9H à 12H, mardi et vendredi de 13H à 16H).

oooooooooooooooooooo

Récup'Dore Solidaire, 8 avenue de la Gerle à Ambert (ouvert le jeudi de 9H à 12H, le vendredi de 13H30 à 16H30, le samedi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H Tél 04 73 72 65 93) offre une seconde vie à tout ce dont vous voulez vous débarrasser !

FINANCES DE LA COMMUNE

La gestion financière d'une commune comprend trois documents principaux, le compte de gestion, le compte administratif et le budget primitif.

Le compte de gestion est établi par le comptable public (trésorier) qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Le compte administratif (année N-1) retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année par la commune.

Le budget primitif (année N) est un budget prévisionnel. Il répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par le Conseil Municipal pour une année en fonctionnement et en investissement.

Le 17 mars 2015, les comptes administratifs 2014 ont été approuvés par le Conseil Municipal.

Budget assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 17932,18 €	Recettes de fonctionnement : 34669,46 €
Dépenses d'investissement : 8466,33 €	Recettes d'investissement : 19365,27 €

Budget des eaux :

Dépenses de fonctionnement : 14028,03 €	Recettes de fonctionnement : 61761,82 €
Dépenses d'investissement : 2305,42 €	Recettes d'investissement : 27937,70 €

Budget caisse des écoles :

Dépenses de fonctionnement : 19600,26 €	Recettes de fonctionnement : 28923,18 €
---	---

Budget général :

Dépenses de fonctionnement : 243 502,17 €	Recettes de fonctionnement : 395 132,76 €
Dépenses d'investissement : 80397,28 €	Recettes d'investissement : 60673,25 €

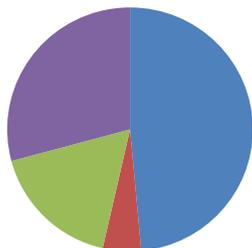
Le 17 mars 2015, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur a été approuvé par le Conseil Municipal.

Ce même jour, le Conseil Municipal a décidé après délibération du taux d'imposition des taxes directes locales applicable en 2015 :

Taxe d'habitation :	6,00 %
Taxe Foncier (bâti) :	12,06 %
Taxe Foncier (non bâti) :	49,40 %

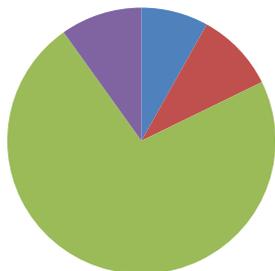
BUDGET PRIMITIF 2015-BUDGET GENERAL

Recettes d'investissement 244 726,15 €



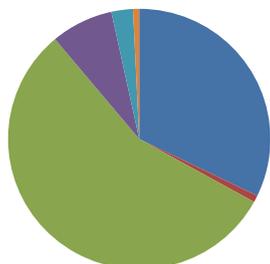
- virement section fonctionnement
- transfert entre sections
- dotations et réserves
- subventions

Dépenses d'investissement 244 726,15 €



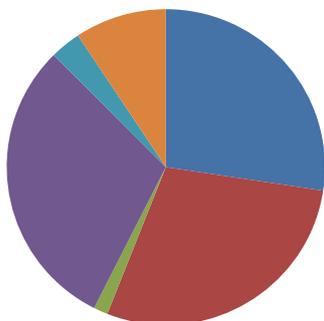
- Solde d'exécution reporté
- Matériels divers
- Chaudière, numérotation des rues, réfection bâtiments...
- Eclairage

Recettes de fonctionnement 394 517,54 €



- Résultat reporté
- Produits des services
- Impôts
- Dotations subventions
- Produits gestion courante
- Produits exceptionnels

Dépenses de fonctionnement 394 517,54 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits et imprévus
- Virement à la section investissement
- Transfert entre sections
- Autres charges

Le 2 avril 2015, le Conseil Municipal a voté les budgets primitifs qui fixent les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2015.

Tous les budgets sont à l'équilibre.

Les recettes et les dépenses d'investissement et de fonctionnement du budget général sont détaillées ci-dessus.

Ecole :

Le 20 mars a eu lieu un exercice d'évacuation de l'école ... 38 secondes pour quitter le bâtiment, bravo les petits loups !

Un numéro spécial du journal scolaire sera en vente mi-juin au bénéfice de la caisse des écoles (2€).

Il détaillera la visite des châteaux de la Loire.

Bibliothèque :

Le Conseil Municipal a décidé que la nouvelle bibliothèque occuperait l'ancienne agence postale.

Ce sera à la fois un lieu de lecture et de rencontre convivial. Il devrait être opérationnel pour la rentrée.

La semaine du 16 au 23 septembre 2015 aura lieu le lancement du réseau des bibliothèques avec des animations dans chaque commune...

A La Forie dans la salle des fêtes, le 19 septembre, il y aura une exposition de dessins et de productions en plastique réalisés par les élèves de l'école ainsi qu'un atelier de mobiles (le matin) et des jeux (l'après-midi).

Comité des Fêtes :

Jean-Luc Di Marco, nouveau président de l'association « l'Avenir de La Forie – Comité des Fêtes » présente la nouvelle équipe dirigeante. Michel Collin est vice-président, Vanessa Luchino, secrétaire et Cédric Durin, trésorier. Valérie Reyrolle, Frédéric Collange et Pascal Courtial complètent le conseil d'administration.

Agenda 2015 : 27 juin - fête de l'école (en collaboration avec l'Amicale Laïque)

28 juin - course cycliste de la jeunesse

07 août - petite foire aux vins

Pour la fête patronale de la Saint-Roch...

22 août - spectacle du CICA / 23 août - messe, apéritif et thé dansant (l'après-midi)

26 septembre voyage à Guédelon (réservation avant le 30 juin au 06 45 84 70 09)



Naissances :

25/12/2014 - Antoine, Jacques, Pascal Beaulaton fils de Stéphane Beaulaton et Aurélie Chantelauze.

01/03/2015 - Clara Vialon fille de Clément Vialon et Cindy Fougère.

09/03/2015 - Samuel Mucklow fils de Sébastien Mucklow et Adeline Mourlam.

CONTACTER LA MAIRIE

La mairie est ouverte : Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

Mercredi et samedi de 8h30 à 12h.

Entretien avec le Maire ou un adjoint sur rendez-vous.

04 73 82 03 18 - mairie.la-forie@wanadoo.fr

RETRO EVENEMENTS EN IMAGES



EN AVRIL NETTOYAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE ET VISITE DES CHATEAUX DE LA LOIRE POUR 17 ELEVES DE L'ECOLE.



LE 8 MAI

Dernière photo du frêne et présentation de tracteurs à Aura



L'école fait du jazz à la Scierie et participe au spectacle Intui'sons à la Maison des jeunes

